

L'arrière-pays bordelais



ENTRE-DEUX-MERS
TOURISME

PROGRAMMES GROUPES

Visites guidées et journées 2022

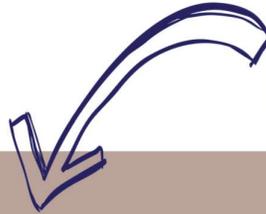
OFFICE DE TOURISME DE L'ENTRE-DEUX-MERS - *Classé Catégorie II*

4, rue Issartier 33580 Monségur - Tel : 33(0)5 56 61 82 73

Association loi 1901 - Journal officiel du 4 janvier 1990 - Immatriculation n° IMO33110006

RCP : MAIF Assurances 79000 Nîort - Garantie Financière : Groupama

Nous rejoindre



Confiez-nous l'organisation de votre séjour !

Associations, professionnels, autocaristes...

L'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers conçoit depuis 20 ans des séjours de qualité pour les groupes et les individuels. Nous disposons d'une immatriculation* qui nous permet de commercialiser des packages touristiques sur notre territoire. Nous avons toutes les assurances nécessaires pour organiser votre circuit en toute sécurité.

Des séjours clé en main dans l'arrière-pays bordelais !

Les 5 bonnes raisons de nous faire confiance

- ▶ Un interlocuteur privilégié à l'écoute de vos besoins.
- ▶ Un conseil personnalisé pour préparer votre excursion ou votre séjour.
- ▶ Des devis gratuits et détaillés.
- ▶ Des offres privilégiées, adaptées à votre budget.
- ▶ Des visites « clé en main » ou des programmes sur mesure pour vous satisfaire pleinement.

Des programmes sur mesure pour tous !

Spécial Covid-19

Notre objectif : vous offrir toujours plus de sécurité et de plaisir pour vivre une expérience inoubliable dans l'arrière-pays bordelais.

- ▶ Nous adaptons nos conditions d'accueil et les prestations, avec nos partenaires, pour répondre au protocole sanitaire (distanciation, gestes barrières...)
- ▶ Annulation gratuite en cas de nouvelles restrictions liées à la Covid-19.



Un conseil ? Une demande de réservation ? Sabine Valadié vous répond du lundi au vendredi : 9h / 12h30 - 13h30 / 17h.
Contact : + 33 (0)5 56 61 82 73 - receptif@entredeuxmers.com

* Immatriculation n° IMO33110006 - RCP : MAIF Assurances - Garantie financière : Groupama

Pour chaque demande de séjour, nous vous adressons une proposition de contrat soumis aux conditions générales de vente qui figurent à la fin du catalogue

Les chemins vagabonds du patrimoine...

L'Entre-deux-Mers a su conserver la mémoire des pierres. Ses monuments racontent une histoire embellie par les siècles. Sillonnez l'arrière-pays bordelais de rues pavées en lavoirs anciens et partez à la découverte de ce passé prestigieux.



Plus vert, plus doux, plus vrai, plus varié....

L'arrière-pays bordelais vous séduit d'entrée par la beauté sereine de ses paysages. Le relief vous enveloppe dans ses plis. Il porte une petite galaxie de petits bourgs, avec sa myriade de terroirs viticoles, de châteaux, d'édifices ruraux, de belvédères, et ces joyaux de l'urbanisme médiéval que sont les bastides. L'Entre-deux-Mers a su conserver la mémoire des pierres, ses monuments racontent une histoire embellie par les siècles.

À l'écart des grands axes de circulation, l'Entre-deux-Mers rend d'humeur vagabonde. Routes champêtres, voies cyclables, sentiers botaniques ou chemins buissonniers, invitent à musarder. Cet arrière-pays invite à la balade aussi bien qu'au repos. Qu'on l'explore en cheminant à vélo sur ses voies vertes ou qu'on l'aborde par le fleuve, qu'on le sillonne en journée ou qu'on s'y fixe en villégiature, cet arrière-pays se prête à toutes les allures et reste accessible à tous.

Sur ces terres, l'homme s'est construit par le travail des champs et de la vigne. On s'y montre simple, hospitalier et cordial. L'authenticité s'y donne en partage.

Par la multiplicité de ses terroirs, de son patrimoine et des activités offertes, l'Entre-deux-Mers comblera l'amateur de vins, le gourmet, l'amoureux du savoir-faire artisanal, comme le randonneur ou le passionné d'art et d'histoire.

Vous avez entre 1h30 et 2 heures ?

NOS VISITES
GUIDÉES

Les cités médiévales

LA REOLE, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE



Des Bénédictins et les élégantes arabesques des ferronneries classées (XVIII^e siècle).

Possibilité de visite théâtralisée.

Dans les pas de Jean de La Réole, laissez-vous guider dans la cité de Richard Cœur de Lion. Les ruelles bordées de maisons à colombages vous mèneront au plus ancien hôtel de ville de France. Vous découvrirez ensuite l'église Saint-Pierre, l'abbaye

Forfait de 150 €

+ 15 € frais de dossier

Visite guidée d'1h30
par un guide conférencier



CASTELMORON D'ALBRET



Construite sur un rocher calcaire qui domine la vallée du Ségur c'est la plus petite commune de France, sa superficie est à peine supérieure à celle de trois terrains de football. Vous cheminerez dans les ruelles escarpées, bordées de maisons anciennes, vous dominerez la vallée du Ségur ; ses murailles et la porte du moulin vous imprégneront de son histoire.

Possibilité de visite théâtralisée.

RIONS



Dominant la Garonne, lové au cœur du vignoble, le village de Rions passe pour être l'un des plus anciens de Gironde. Malgré les destructions subies lors des conflits au cours des siècles, Rions a conservé de nombreux monuments, son enceinte fortifiée et de véritables trésors d'architecture que sont ses maisons anciennes. Le cœur de cette vieille cité est parcouru par des ruelles qui ont conservé leur physionomie d'autrefois.

SAINT-MACAIRE



Jadis riche cité marchande du Bordelais, Saint Macaire conserve trois portes fortifiées et une partie des remparts. La porte de Benauge, couronnée de puissants mâchicoulis s'ouvre sur les rues et les ruets bordés de maisons médiévales ou Renaissance. Vous visiterez la prestigieuse place à arcades ainsi que le prieuré bénédictin et l'église St-Sauveur dont le chœur est recouvert de magnifiques peintures murales.

Les bastides

SAUVETERRE-DE-GUYENNE



Bastide fondée en 1281 par le roi d'Angleterre Edouard 1er, elle est située à un carrefour de voies de circulation, ce qui fut important sur le plan économique et stratégique. La bastide est devenue française en 1451. Sa place centrale à arcades et ses quatre portes d'enceinte classées monuments historiques ont été préservées.

Possibilité de visite théâtralisée.

MONSEGUR



Monségur a conservé depuis la fin du XIIIe siècle la trame du plan d'origine caractéristique des bastides. On y voit, à travers le patrimoine, l'évolution d'une ville rurale dont l'activité est basée sur les échanges et l'artisanat : la place avec les couverts rénovés et l'imposante halle du XIXe siècle, l'église de style gothique, la tour du XVIe siècle, les maisons à pans de bois, les remparts, le chemin de ronde dominant la vallée du Dropt.

Possibilité de visite théâtralisée.

CREON



Cette visite vous fera découvrir la Bastide anglaise du XIVème siècle. Créée au carrefour des voies commerciales et routes de pèlerinage, la ville livrera son histoire entre andrones et ruelles, sous les couverts, au détour des maisons médiévales..

Possibilité de visite théâtralisée.

BLASIMON



Fondé en 1273, le Castrum de 'Blavini Mons' devint Bastide sous la domination anglaise en 1322, par décision d'Edouard II. Blasimon domine la vallée de la Gamage et la splendide église abbatiale bénédictine Saint-Nicolas, célèbre par sa façade et son chef-d'œuvre : un portail roman du XIIe siècle, mêlant les Vices et les Vertus.

CADILLAC



Sur la rive droite de la Garonne, les Grailly, seigneurs de Cadillac, ont fondé cette bastide où le Duc d'Epéron construisit ensuite son fastueux château. Vous découvrirez ses portes et remparts classés monuments historiques, sa place centrale à arcades, ses maisons anciennes, son église datant du XVe siècle.

Les guides de pays

Histoire et histoires locales !

Choisir un guide de pays c'est s'assurer de ne pas manquer l'essentiel !

Une journée d'accompagnement encadrée par nos guides de pays vous permet de découvrir toutes les facettes cachées de l'Entre-deux-Mers : ses coutumes, ses légendes, sa vie économique..

Durée de l'accompagnement : une journée ou une demi-journée.



Nos visites théâtralisées

Visites théâtralisées en costume des bastides de Monségur, Créon et Sauveterre-de-Guyenne et de la ville d'art et d'histoire de La Réole : remontez le temps avec nos guides de pays !

Drôles, ludiques, instructives et enrichissantes ces balades présentent de manière inédite des lieux touristiques incontournables !

Tarifs des visites guidées* :

Groupes Adultes	A partir de 15 pers.	Entre 20 et 30 pers.	Au-delà de 30 pers.
De janvier à juin et d'octobre à décembre - En semaine -	120 € / par groupe	5 € / pers	4 € / pers
De juillet à septembre -Dimanches et jours fériés -	- Majoration de 60 € -		
Gratuités	1 (Chauffeur)	1 (Chauffeur)	2 (Chauffeur + accompagnateur)

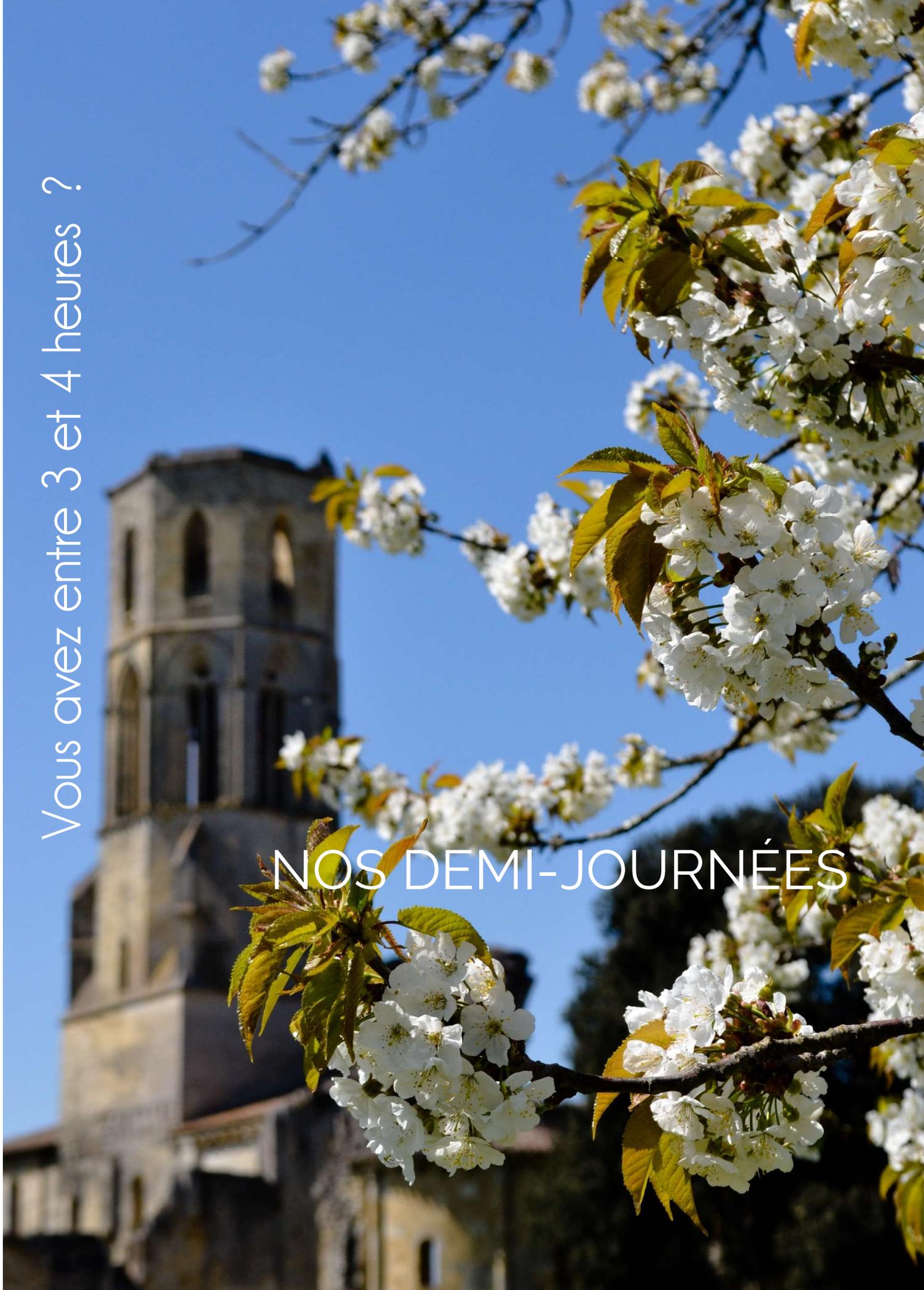
En dessous de 15 personnes : forfait de 160 €

**Tarifs pour toutes les visites guidées, sauf pour La Réole qui a un tarif particulier car labelisé ville d'art et d'histoire.
Tarifs journées : nous consulter.*

Les tarifs indiqués dans le catalogue correspondent à des journées en semaine, hors période juillet à septembre.

Vous avez entre 3 et 4 heures ?

NOS DEMI-JOURNÉES



A la recherche de Bébert Le Garde Champêtre

Au fil de votre parcours, recueillez les indices qui vous permettront d'éliminer les suspects et arpentez la cité médiévale à la recherche du coupable !



A la recherche de Bébert...

6 mois que Bébert, le Garde-Champêtre de la commune, a disparu mystérieusement. De forts soupçons pèsent sur Gontran le fossoyeur qui se disputait souvent avec Bébert, il lui aurait même proféré des menaces de mort. Gontran clame son innocence, et bien qu'aucun corps n'ait été trouvé, le doute persiste et l'enquête piétine. Faut dire que le Bébert était un sacré loustic qui causait pas mal de torts aux administrés, personne n'a regretté sa disparition soudaine.

Les autorités espèrent secrètement que votre venue à Castelmoron éclaircira cette affaire.

Un plan du village et un livret de jeux vous seront remis par votre animateur-guide. Vous mènerez l'enquête en petits groupes en empruntant des itinéraires de départ différents.

Une façon ludique et originale de découvrir la plus petite commune de France !



Forfait de 165 €

Comprenant :

Les livrets de jeux (1 pour 2 personnes) et l'animation par un guide/animateur.

Ne comprenant pas :

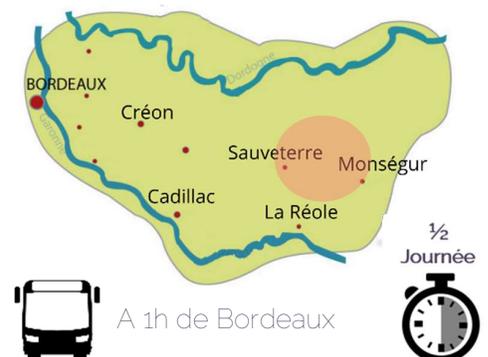
Le transport

Capacité : 80 personnes maximum

Validité : toute l'année 2022

Sous réserve disponibilités

Frais de dossier : 15 €



MARCHE NORDIQUE DANS LE VIGNOBLE



Accueil par votre guide et départ de votre randonnée accompagnée à la découverte du vignoble de l'Entre-deux-Mers.

Des itinéraires accessibles à tous pour un partage d'expérience nature ! Nos circuits mixent la découverte des paysages typique de l'arrière-pays bordelais et de son patrimoine incontournable.

La marche nordique permet de concilier oxygénation, activité physique et découverte de l'environnement. L'utilisation des bâtons permet de travailler sur la posture et de réaliser un travail complet sur le corps. C'est l'activité idéale pour les personnes souhaitant faire une activité en douceur et tonique à la fois.

Durant chaque séance, il y a une partie échauffement et explication de la technique (20 à 30 minutes), la marche accompagnée, et un temps de respiration suivi des étirements.

Les bâtons sont fournis.

A partir de
12 €
Base 20 pers.

Comprenant :

L'accompagnement par un guide, spécialiste de la marche nordique.
Le prêt des bâtons.

Durée 3h : circuit adaptable en fonction de vos attentes

Ne comprenant pas :

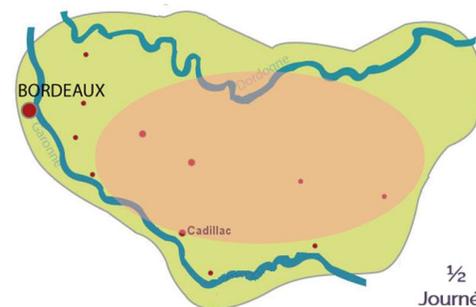
Le transport

A prévoir :

Une gourde dans un petit sac à dos
Des chaussures de marche légères
Un coupe-vent en cas d'intempéries

Validité : toute l'année 2022.

Frais de dossier 15€.



Tous les secteurs
de l'Entre-deux-Mers

1/2
Journée



LE PETIT TRAIN DES VIGNOBLES DE BORDEAUX



Accueil par le vigneron au Domaine de la Grave.

5^{ème} génération de vigneron, Marie-Laure et David vous feront découvrir leur histoire familiale, leur travail et leurs vins au cours d'une visite mêlant modernité et anecdotes. Ils se feront une joie de vous accueillir dans leur chartreuse du XVIII^{ème} siècle pour partager leur héritage et leur amour du métier.

Baladez-vous dans le vignoble puis plongez dans le passé d'un métier, d'une vocation, d'une vie.

Balade en petit-train

Laissez-vous guider par David, qui vous embarquera à bord de son petit train pour vous faire découvrir notre histoire, notre savoir-faire et nos terroirs.

Visite de l'atelier et dégustation des vins du domaine

Après vous avoir expliqué la culture de la vigne et l'élevage du vin, il vous fera découvrir le "Musée du vin et de la tonnellerie", qui vous replonge dans le passé du métier de vigneron : pénétrez dans l'atelier de tonnellerie de l'arrière-grand-père avec ses vieux outils, et admirez la cuverie originelle et le chai traditionnel en terre battue. Votre visite se terminera par la dégustation des vins du Domaine.



Comprenant :

La balade en petit train
la visite de l'atelier et la dégustation de 3 vins

Ne comprenant pas :

Le transport

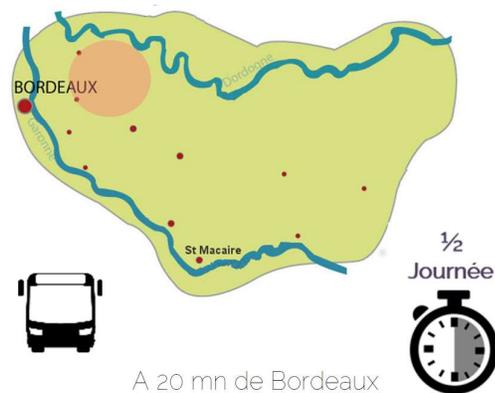
Durée 2h

👍 Les petits plus !

Entrez dans les coulisses et profitez d'un moment d'échange et de partage avec un vigneron passionné !

Validité : toute l'année 2022

Frais de dossier : 15 €



PATRIMOINE ET GOURMANDISES

AU CŒUR DE LA VILLE D'ART ET D'HISTOIRE DE LA REOLE



Accueil par le maître chocolatier de la ville d'art et d'histoire et dégustation d'un chocolat gourmand.

Au cœur de l'Entre-deux-Mers, un chocolatier confiseur perpétue la tradition de l'art du vrai chocolat. Patrick Brossard s'est engagé dans une démarche totale : travailler le chocolat depuis la matière première, la fève. Sa passion se retrouve à toutes ses étapes de confection, notamment à travers une technique de torréfaction bien spécifique : une cuisson basse température qui permet au chocolat de garder toute l'identité de son goût. Rencontrez cet artisan qui par son imagination et son esprit de création, satisfait les palais les plus délicats et dégustez ses spécialités uniques.

Visite guidée théâtralisée de la cité de La Réole, ville d'Art et d'Histoire.



Dans les pas de Jean de La Réole, laissez-vous guider dans la cité de Richard Cœur de Lion. Les ruelles bordées de maisons à colombages vous mèneront au plus ancien hôtel de ville de France. Vous découvrirez ensuite l'église Saint-Pierre, l'abbaye des Bénédictins et les élégantes arabesques des ferronneries classées (XVIIIe siècle). Votre guide partagera avec vous des découvertes inédites !



14 €
Base 30 pers.

Comprenant :

La rencontre avec le maître chocolatier et la dégustation de chocolats, la visite guidée théâtralisée de la ville d'Art et d'Histoire.

Ne comprenant pas :

Le transport

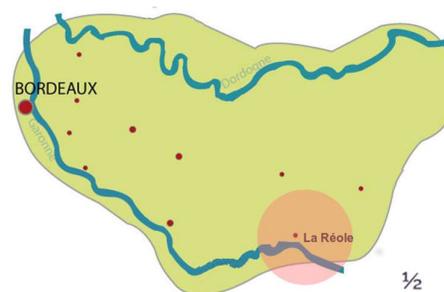


Les petits plus !

La rencontre avec un maître chocolatier passionné.
La découverte de la plus petite ville d'art et d'histoire de France !

Validité : toute l'année 2022.

Frais de dossier : 15 €



Circuit sur place
A 1h de Bordeaux

1/2
Journée



DU CEP AU VERRE



Matinée découverte au Château du Payre

Valérie Labrousse vous recevra et vous fera partager sa passion pour le vin : de la conduite de la vigne en passant par la vinification, l'élevage et la découverte des principes de la dégustation, le vin n'aura presque plus de secret pour vous ! Entrez dans les coulisses et découvrez tous les secrets et la magie de la fabrication du vin accompagné par une passionnée.

- ♦ Visite du vignoble et du cuvier : présentation du domaine, visite du cuvier et explication de la vinification et de l'élevage des vins, les assemblages, les spécificités de la propriété...
- ♦ Initiation à la dégustation : vue, odorat, goût, comment remplir le verre et pourquoi, découverte des arômes, description du vin...

Repas froid sur la propriété*

Salade verte, tarte maison à la tomate
Blanc de poulet mariné cuit
Graine epli avec ratatouille
Fromages (camembert, brebis)
Tiramisu maison
Vin blanc moelleux en apéritif avec pains spéciaux, rosé, rouge fruité et vin boisé.
Café

Menu non contractuel donné à titre indicatif, à définir avec le prestataire sélectionné pour l'occasion, selon la date et l'effectif requis. Il pourra vous être demandé de choisir un menu unique pour l'ensemble du groupe.



Comprenant :

La visite accompagnée par la vigneronne, le déjeuner et la dégustation des vins du château au cours du repas.

Ne comprenant pas :

Le transport

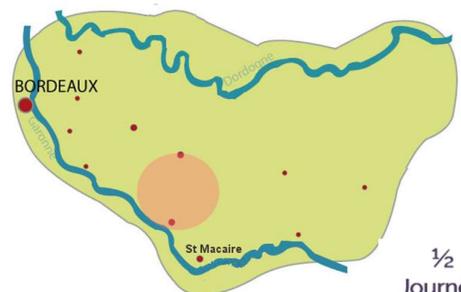


Les petits plus !

Entrez dans les coulisses et profitez d'un moment d'échange et de partage avec une viticultrice passionnée !

Validité : toute l'année 2022

Frais de dossier : 15 €



A 30 mn de Bordeaux



Vous prenez-le temps ?

NOS JOURNÉES

VOYAGE DANS LE TEMPS



33€
Base 30 pers.

Accueil par votre guide.

Balade théâtralisée de la bastide de Monségur

Replongez en 1265 avec Dame Loïse, la Dame d'Atours de la reine d'Angleterre, Eléonore de Provence. Elle aime se promener le long des ruets ou du chemin de ronde en compagnie de gentes Dames et Damoiseaux. Si vous êtes en quête d'images du temps jadis avec ses contradictions, ses faits d'armes mais aussi ses progrès, ses petites histoires qui font la grande histoire, elle vous invite à baguenauder avec elle. Nostalgique, impertinente, coquine, rêveuse, cultivée, elle partage son regard sur son monde et lorsque, parfois, l'Astrologue, à la veillée lui raconte ce que sera le futur, elle interroge son présent et questionne le futur avec ses invités.

Visite et dégustation viticole avec le propriétaire

Visite de la propriété, en fonction de la saison découverte du vignoble, pour arriver au chai et finir par une dégustation de vins.

Déjeuner à la ferme auberge Gauvry

Verre de bienvenue
Assiette de la ferme
Demi -Magret de canard grillé ou Cuisse de canard confite
Accompagné de frites maison
Tourtière aux pommes
Café et vin rouge en carafe
(1 carafe pour 6 pers)

**Menu non contractuel donné à titre indicatif, à définir avec le prestataire sélectionné pour l'occasion, selon la date et l'effectif requis. Il pourra vous être demandé de choisir un menu unique pour l'ensemble du groupe.*

Visite guidée théâtralisée de Castelmoron d'Albret.

Construite sur un rocher calcaire qui domine la vallée du Ségur, Castelmoron d'Albret est la plus petite commune de France. Vous cheminerez en compagnie de Dame Loïse, dans les ruelles escarpées, bordées de maisons anciennes, ses murailles et la porte du moulin vous imprégneront de son histoire.

Comprenant :

Les visites guidées théâtralisées, la dégustation
Le repas avec apéritif, vin et café
L'accompagnement par un guide pour la journée

Ne comprenant pas :

Le transport

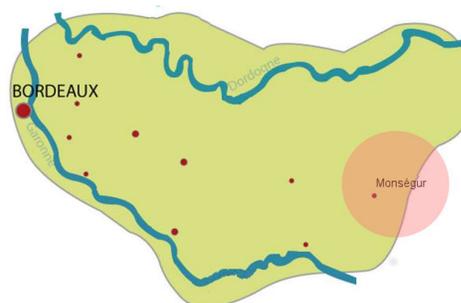


Les petits plus !

La découverte de la plus petite commune de France !
Les visites théâtralisées !

Validité : toute l'année 2022

Frais de dossier 15 €



Circuit de 10 Km
A 1 h de Bordeaux



AU FIL DE LA GARONNE



Visite guidée du Château de Langoiran

La seigneurie de Langoiran a été un des éléments les plus prestigieux et les plus puissants du duché d'Aquitaine. Elle a été mêlée aux luttes entre les rois d'Angleterre et de France durant la guerre de cent ans et fut une forteresse royale sous le règne de Charles VII et de Louis XI.

Vous profiterez depuis ce site qui domine la vallée de la Garonne, d'une des plus belles vues de la région.

Visite guidée des Chantiers naval Tramasset.

Les chantiers Tramasset faisaient partie des 6 chantiers du Tourne et de Langoiran qui construisaient des yoles, des filadières, des coureaux, des gabares et des sapines. Cette entreprise florissante a employé jusqu'à 40 ouvriers dans les années 30. En déclin depuis le début des années 60. Les chantiers seront finalement fermés en 1985. Depuis 1997, l'association Les Chantiers Tramasset a investi le lieu en développant l'activité artisanale de charpente de marine afin de perpétuer les savoir-faire et conserver cette culture fluviale.

Déjeuner*

Salade du Sud-Ouest

(Gésiers confits, magret de canard séché, salade, croûtons, pommes Granny, noix)

Ou Crevettes marinées, légumes croquants de saison

Suprême de volaille, mousseline de carottes/pommes de terre, jus réduit

Ou Pavé de poisson du moment, risotto au parmesan

Mi- cuit au chocolat, glace vanille

Ou Carpaccio d'ananas, glace confiture de lait

Vin de Bordeaux Millésime 1 bouteille pour 4 personnes

Café

Menu non contractuel donné à titre indicatif, à définir avec le prestataire sélectionné pour l'occasion, selon la date et l'effectif requis. Il pourra vous être demandé de choisir un menu unique pour l'ensemble du groupe.

Visite commentée du musée de la vigne et du vin

Le musée est situé dans une superbe chartreuse du XVIIIème siècle. Vous apprendrez l'histoire de la vigne et de ceux qui la travaillent grâce à un savoir-faire et un respect des traditions. Essayez-vous au nez du vin en devinant les arômes avec notre piano olfactif !

Dégustation commentée des vins des Appellations d'Origine Contrôlées de la région des Cadillac Côtes de Bordeaux, pour ravir les papilles.



39 €
Base 30 pers.

Comprenant :

Les visites guidées, la dégustation
Le repas avec vin et café

Ne comprenant pas :

Le transport



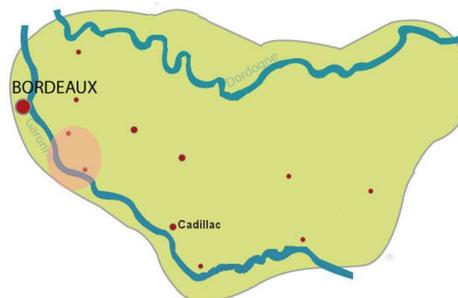
Les petits plus !

Profitez des plus beaux paysages de Gironde sur le vignoble et sur le fleuve !

Validité :

toute l'année 2022

Frais de dossier 15€.



Circuit de 3 Km
A 20 mn de Bordeaux

Journée



MEMOIRES DE PIERRES



Visite théâtralisée de la bastide de Sauveterre-de-Guyenne.

Bastide fondée en 1281 par le roi d'Angleterre Edouard 1er, elle est située à un carrefour de voies de circulation, ce qui fut important sur le plan économique et stratégique. La bastide est devenue française en 1451, sa place centrale à arcades et ses quatre portes d'enceinte classées monuments historiques ont été préservés.

Visite guidée du Castrum de Pommiers

Place forte féodale, ce lieu joua un rôle économique, mais aussi militaire important. Le château primitif fut abattu, sur l'ordre de Philippe le Bel, vers 1302. Par la suite, cette place protégée par des remparts, devait abriter une petite agglomération dont il était encore question au XVIème siècle. Moulin, pont médiéval, chapelle, porte fortifiée, courtines, édifices du XVIème siècle en font un merveilleux site, chargé d'histoire, dans un paysage étonnant.

Déjeuner à Frontenac*

Salade landaise ou Salade de Chèvre chaud
ou Salade océane ou Assiette de charcuterie
Confit de canard avec haricots blancs façon garbure
Ou Entrecôte ou Magret accompagné de frites, haricots verts
ou Saumon et son accompagnement
Crème brûlée ou Mousse au chocolat
Ou Baba au rhum ou Ile flottante
1 verre de vin et café compris

**Menu non contractuel donné à titre indicatif, à définir avec le prestataire sélectionné pour l'occasion, selon la date et l'effectif requis. Il pourra vous être demandé de choisir un menu unique pour l'ensemble du groupe.*

Visite guidée de la bastide et de l'abbaye de Blasimon.

Au cœur de la vallée de la Gamage, des moines bénédictins édifièrent une abbaye, puis sur la hauteur, la bastide créée en 1322 fut la dernière fondée en Entre-deux-Mers par les rois d'Angleterre. Vous visiterez l'église abbatiale et son chef-d'œuvre : un portail roman du XII^e siècle, mêlant les Vices et les Vertus.

35 €

Base 30 pers

Comprenant :

Les visites guidées, le repas avec vin et café compris et l'accompagnement par un guide de pays pour la journée.

Ne comprenant pas :

Le transport

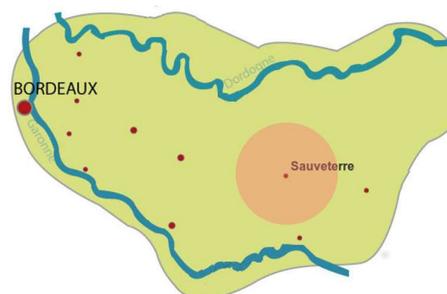


Les petits plus !

La visite théâtralisée de la bastide !
La découverte d'un site chargé d'histoire dans un paysage étonnant !

Validité : toute l'année 2022

Frais de dossier 15 €



Circuit de 28 Km
A 1h de Bordeaux

Journée



LA REOLE, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE



Accueil par notre guide de pays à La Réole.

Visite guidée de la tuilerie Storme – Pruvost et rencontre avec le maître tuilier.

La visite de cette tuilerie artisanale vous permettra de découvrir la fabrication manuelle des célèbres carreaux de Gironde.

Le maître tuilier partagera sa passion et vous fera découvrir la fabrication des carreaux de Gironde, entièrement à la main, dans des moules en bois comme il y a 3 siècles, en utilisant la terre locale.

Déjeuner au cœur de la ville d'Art et d'Histoire*

Salade du terroir
Osso Buco de veau
Café gourmand
Vin blanc, rouge ou rosé

**Menu non contractuel donné à titre indicatif, à définir avec le prestataire sélectionné pour l'occasion, selon la date et l'effectif requis. Il pourra vous être demandé de choisir un menu unique pour l'ensemble du groupe.*

Visite guidée de la cité de La Réole, ville d'Art et d'Histoire.



Dans les pas de Jean de La Réole, laissez-vous guider dans la cité de Richard Cœur de Lion. Les ruelles bordées de maisons à colombages vous mèneront au plus ancien hôtel de ville de France. Vous découvrirez ensuite l'église Saint-Pierre, l'abbaye des Bénédictins et les élégantes arabesques des ferronneries classées (XVIII^e siècle). Votre guide partagera avec vous des découvertes inédites !



37 €
Base 30 pers.

Comprenant :

Les visites guidées
Le repas avec vin compris
L'accompagnement par un guide de pays pour la demi-journée

Ne comprenant pas :

Le transport

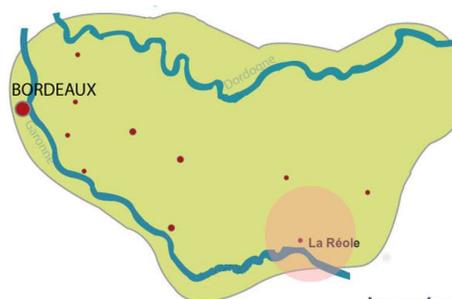


Les petits plus !

La rencontre avec le maître tuilier !

Validité : toute l'année 2022

Frais de dossier 15€.



Circuit de 5 Km
A 1h de Bordeaux

Journée



LES INCONTOURNABLES



Visite guidée de l'Abbaye de La Sauve Majeure.

Fondée en 1079, ce chef-d'œuvre de l'art roman est inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

L'ensemble majestueux qui subsiste aujourd'hui offre un paysage hors-du-temps, dans un site à ciel ouvert, des sculptures et des vestiges exceptionnels dans un havre de tranquillité, un magnifique témoignage d'architecture religieuse au cœur de l'Entre-deux-Mers.

Déjeuner*

Salade du Sud-Ouest

(Gésiers confits, magret de canard séché, salade, croûtons, pommes Granny, noix)

Ou Crevettes marinées, légumes croquants de saison

Suprême de volaille, mousseline de carottes/pommes de terre, jus réduit

Ou Pavé de poisson du moment, risotto au parmesan

Mi- cuit au chocolat, glace vanille

Ou Carpaccio d'ananas, glace confiture de lait

Vin de Bordeaux Millésime 1 bouteille pour 4 personnes

Café

**Menu non contractuel donné à titre indicatif, à définir avec le prestataire sélectionné pour l'occasion, selon la date et l'effectif requis. Il pourra vous être demandé de choisir un menu unique pour l'ensemble du groupe.*

Visite guidée du Château de Cadillac

Dominant la Garonne et la bastide de Cadillac, le château est un exemple typique des constructions d'apparat du XVIIe siècle, il a conservé ses décors d'origine (cheminées monumentales, tapisseries, plafonds peints). Au XIXe siècle, la demeure est aménagée en prison pour femmes.



37 €
Base 30 pers.

Comprenant :

Les visites guidées

Le repas avec vin et café

Ne comprenant pas :

Le transport

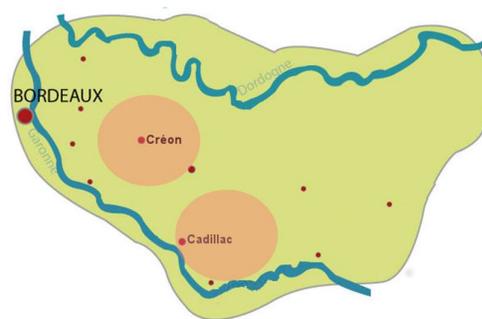


Les petits plus !

Un condensé du territoire en 2 visites !

Validité : toute l'année 2022

Frais de dossier : 15 €

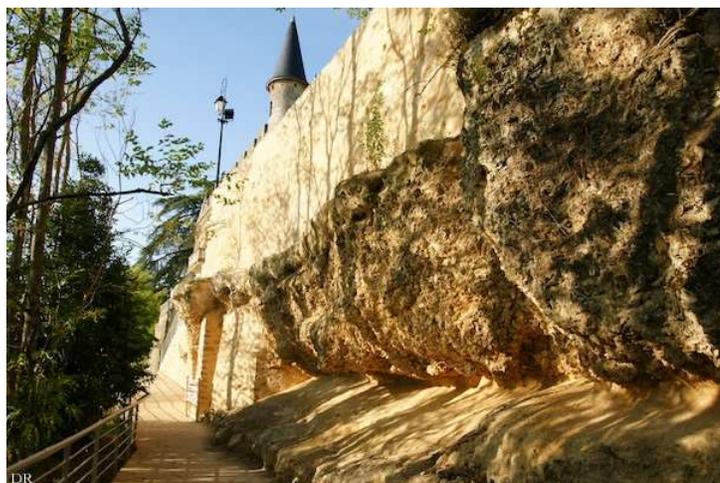


Circuit de 22 Km
A 35 mn de Bordeaux

Journée



SUR LES RIVES DE GARONNE



Accueil par notre guide. Visite guidée de St Macaire.

Vous voici devant la cité médiévale de Macarios, jadis riche cité marchande du Bordelais. Trois portes fortifiées et une partie des remparts sont toujours là. La porte de Benauge, couronnée de puissants mâchicoulis s'ouvre sur les rues et les ruets bordés de maisons médiévales ou Renaissance. Un boutiquier vous indiquera la prestigieuse place à arcades ainsi que le prieuré bénédictin et l'église Saint-Sauveur dont le chœur est recouvert de magnifiques peintures murales.

Déjeuner*

Salade du Sud-Ouest

(Gésiers confits, magret de canard séché, salade, croûtons, pommes Granny, noix)

Ou Crevettes marinées, légumes croquants de saison

Suprême de volaille, mousseline de carottes/pommes de terre, jus réduit

Ou Pavé de poisson du moment, risotto au parmesan

Mi- cuit au chocolat, glace vanille

Ou Carpaccio d'ananas, glace confiture de lait

Vin de Bordeaux Millésime 1 bouteille pour 4 personnes

Café

**Menu non contractuel donné à titre indicatif, à définir avec le prestataire sélectionné pour l'occasion, selon la date et l'effectif requis. Il pourra vous être demandé de choisir un menu unique pour l'ensemble du groupe*

Visite guidée de Sainte-Croix-du-Mont. Le banc d'huîtres fossiles.

Découvrez un site géologique unique en France constitué de fossiles d'huîtres surplombant la Garonne ! Datées de 22 millions d'années par les géologues, les huîtres se sont accumulées au fond des mers au cours de l'ère tertiaire puis se sont trouvées en surplomb de la vallée après les mouvements tectoniques de la fin du tertiaire et le retrait des eaux. L'érosion a creusé des grottes, dans l'épaisseur du banc. Découverte commentée de l'église de Sainte-Croix-du-Mont et du panorama sur le Sauternais et la vallée de la Garonne.

Visite commentée du musée de la vigne et du vin de Cadillac et du parcours dans les vignes



Lauréate de 2 « Best of Wine Tourism », la Maison des vins vous propose au travers de la découverte des principaux cépages de la région bordelaise, de partager l'expérience des vigneron, le travail de la vigne et l'histoire des cépages. Essayez-vous au nez du vin en devinant les arômes avec notre piano olfactif ! Amusez-vous en essayant de résoudre des énigmes liées au travail de la vigne !

Dégustation commentée des vins des Appellations d'Origine Contrôlées de la région des Cadillac Côtes de Bordeaux, pour ravir les papilles.

42 €
Base 30 pers.

Comprenant :

Les visites guidées, la dégustation

Le repas avec vin et café

L'accompagnement par un guide pour la journée

Ne comprenant pas :

Le transport



Les petits plus !

La découverte de St Macaire, village classé une étoile au guide vert Michelin !

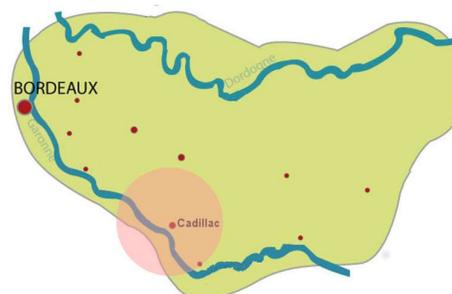
Profitez des plus beaux paysages de Gironde sur le vignoble et sur le fleuve !

Repartez avec un souvenir des appellations

Cadillac Côtes de Bordeaux !

Validité : toute l'année 2022

Frais de dossier 15€.



Circuit de 22 Km
A 45 mn de Bordeaux

Journée



Conditions générales de vente

Conformément au Code du Tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par nos services comportent les conditions générales issues des articles R-211-3 à R 211-13 du Code du Tourisme, relatifs aux dispositions communes de l'organisation de la vente de séjours. Extrait du Code du Tourisme.

Article R211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4 Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés - 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil - 3° Les prestations de restauration proposées - 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit - 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement - 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix - 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ - 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde - 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 - 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle - 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 - 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie - 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties.

Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur - 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates - 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour - 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil - 5° Les prestations de restauration proposées - 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit - 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour - 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 - 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies - 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour - 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur - 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés - 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 - 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle - 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 - 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur - 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus - 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur - 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur. b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour - 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 - 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce

contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; -soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Article R211-12 Les dispositions des articles R. 211-3 à R. 211-11 doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article L. 211-1.

Article R211-13 L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R. 211-6 après que la prestation a été fournie.

Conditions particulières de vente

Article 1 - Cadre légal - Les Offices de Tourisme immatriculés, dans le cadre de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques (décret n° 2009-1650 du 23 décembre 2009, arrêté du 23 décembre 2009), peuvent assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans leur zone d'intervention. Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de prestations. Les Offices de Tourisme sont des organismes locaux de tourisme, mis à disposition des prestataires qui ont passé, avec eux, une convention de prestation de service. L'OFFICE DE TOURISME de L'Entre-deux-Mers (dénommé ci-après OTEM) association loi 1901, organisme local immatriculé n°IMO33110006, sis 4 rue Issartier 33580 MONSEGUR, assure la vente et la réservation de produits touristiques, de séjours et de prestations de loisirs en Entre-deux-Mers à destination d'une clientèle individuelle et groupe. En aucun cas l'OTEM ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation des contrats précités par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

Article 2 - Réservations - L'OTEM s'engage à mettre en attente de confirmation la réservation à partir du jour où le client en fait la demande. Cette demande doit parvenir au service commercial de l'OTEM, à minima 1 mois avant la date du séjour (sauf cas particulier).

Pour les groupes : Cette période débute le jour où l'OTEM émet le contrat de Réservation stipulant la nature et le prix de la prestation retenue; celui-ci ne devient effectif que si il est retourné dans les 10 jours suivant sa date d'émission accompagné d'un chèque d'arrhes correspondant à 25% du montant total à payer.

Pour les individuels : Cette période débute le jour où l'OTEM émet un contrat de Réservation stipulant la nature et le prix de la prestation retenue; celui-ci ne devient effectif que si il est retourné dans les 5 jours suivant sa date d'émission accompagné d'un chèque d'arrhes correspondant à 50% du montant total à payer. En cas de réservation tardive soit à moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Article 3 - Confirmation. Dès réception du contrat de réservation, une confirmation sera alors retournée et stipulera :

Pour les groupes : Pour les groupes le solde sera à payer le jour de leur arrivée; il sera calculé sur le nombre de participants transmis par le client à l'OTEM 8 jours avant sa venue.

Le jour de la venue, si le nombre de participants est inférieur au nombre indiqué sur la confirmation, le solde à payer par le client ne sera pas réactualisé.

Dans le cas contraire, si le groupe est supérieur au nombre indiqué sur la confirmation, le solde de la facture sera réactualisé à la hausse, sous réserve que l'augmentation soit acceptée par l'OTEM.

Les modalités de paiement s'effectuent directement entre le client et l'OTEM.

Pour les individuels : Le solde à régler dans les 15 jours qui suivent la date d'émission de la Confirmation, sauf pour les réservations tardives. Dès réception du solde, l'OTEM adresse au client le ou les bon(s) d'échange(s) que le client doit remettre au(x) prestataire(s) dès son arrivée.

Article 4 - Tarifs - Nos tarifs sont publiés TTC en euros et par personne, ils comprennent la taxe de séjour. Ils sont calculés de manière forfaitaire, en tenant compte de l'ensemble des prestations décrites dans les circuits. Pour les groupes les prix sont indiqués sur une base de 30 personnes minimum et sur la base de prestations de janvier à octobre et en semaine. L'OTEM se réserve le droit d'y apporter une majoration par participant, au cas où le groupe serait inférieur à 30 personnes et au cas où les prestations se feraient sur la période de juillet à septembre et les dimanches ou jours fériés. Ne sont pas compris : le transport ; les dépenses à caractère personnel ; toutes dépenses extraordinaires dont l'OTEM ne peut être tenu pour responsable.

Article 5 - Durée de la prestation - Le client signataire du présent contrat de réservation conclu pour une durée déterminée ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.

Article 6 - Arrivée - Le client doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le prestataire concerné dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. En cas de retard de plus de 30 minutes sur

l'horaire prévu, le guide n'est pas tenu d'assurer la visite. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 7 - Annulation du fait du client - Toute annulation du fait du client doit être notifiée par écrit à l'OTEM. Plus d'un mois avant le séjour : il sera retenu un forfait de 35 €. Entre 1 mois et 20 jours avant le séjour : il sera retenu 25% du prix total du séjour. Entre 20 jours et 8 jours avant le séjour : il sera retenu 50% du prix total du séjour (si non-paiement de l'intégralité du séjour, il sera alors facturé les 25 % manquants). Entre 8 jours et 2 jours avant le séjour : il sera retenu 75% du prix total du séjour (si non-paiement de l'intégralité du séjour, il sera alors facturé les 50% manquant). A partir de 2 jours avant le séjour jusqu'à la non venue (No Show) : il sera retenu 100% du prix total du séjour (si non-paiement de l'intégralité du séjour, il sera alors facturé les 75% manquant). Ces délais s'apprécient à la date de réception par l'OTEM de la notification écrite de l'annulation du client.

Annulation pour cause Covid-19 :

En cas d'annulation liée à des restrictions gouvernementales dans le cadre de la pandémie de Covid-19, aucun frais d'annulation de sera retenu.

Article 8 - Annulation du fait de l'OTEM : Dans le cas où le séjour serait annulé avant son commencement, le client peut après en avoir été averti par courrier recommandé :

- Mettre fin à sa réservation et récupérer l'intégralité des sommes versées.

Ou
- Accepter de participer à un programme de remplacement.

L'acceptation sera reconnue d'office si elle n'est pas manifestée par écrit en retour. Par ailleurs, l'OTEM ou le prestataire se réservent le droit de modifier ou de reporter toute prestation susceptible de mettre en danger la sécurité du client du fait d'événements indépendants de sa volonté (ex : intempéries).

Article 9 - Modification ou interruption du séjour du fait du client : Le client ne peut sauf accord préalable avec l'OTEM modifier le contenu ou le déroulement de la prestation. Le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Au cas où ce nombre serait modifié, l'OTEM se réserve le droit de modifier ou résilier le contrat. Les frais de modification non acceptés restent à la charge du client sans qu'il ne puisse prétendre au remboursement des prestations dont il n'a pas bénéficié. Toute inscription supplémentaire entraînera une majoration de la facture en conséquence. Le nombre de convives, confirmé impérativement 8 jours avant la date de la prestation, sera le nombre minimum facturé. La renonciation par le client à une ou plusieurs prestations ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie par l'OTEM. De même lorsque le client interrompt son séjour, il ne bénéficie d'aucun remboursement.

Article 10 - Modification ou interruption du séjour du fait de l'OTEM. Dans le cas d'annulation ou de modification des prestations prévues au contrat de vente du fait de l'OTEM, celui-ci doit en informer le client qui peut alors :

- Obtenir sans pénalités ni indemnité le remboursement des sommes versées.

Ou
- Accepter la modification ou la substitution des prestations proposées en signant un nouveau contrat de vente adressé par l'OTEM.

Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le client, et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu lui sera restitué avant le début de son séjour. Si en cours de séjour, l'OTEM se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat, il proposera une solution de remplacement.

- Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les impératifs de visite des sites.

- L'OTEM se réserve le droit de modifier les programmes après en avoir avisé au préalable son client.

Article 11 - Cession du contrat par le client : Le client peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Celui-ci est tenu d'informer l'OTEM de sa décision par écrit au plus tard 7 jours avant le début du séjour. La cession n'est pas soumise à l'autorisation préalable de l'OTEM.

Article 12 - Preuve : Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part de l'OTEM dont le Client rapporterait la preuve, les données conservées dans le

système de réservation ont force probante quant aux commandes passées par le Client. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 13 - capacité d'hébergement : Le contrat de réservation est établi pour un nombre maximum de personnes. Au cas où ce nombre serait dépassé, le prestataire se réserve le droit de refuser les clients supplémentaires. Dans certains cas il pourra demander un supplément à l'arrivée. Remarque : Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés.

Article 14 - Responsabilité. L'OTEM qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'OTEM ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure, des modifications de la prestation du fait du prestataire, ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

D'autre part l'OTEM ne pourra être tenu responsable de nuisances qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour : perturbations climatiques, environnement bruyant, travaux ou chantiers entrepris. L'OTEM a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la MAIF Assurances 79060 NIORT Cedex.

Article 15 - Assurances - Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type "villégiature" pour les différents risques. De même, l'OTEM ne pourra être tenu responsable du vol ou de la perte d'effets personnels. Il est donc souhaitable que le client s'informe auprès de son assureur.

Article 16 - Réclamations / Litiges - Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise à l'OTEM et signifiée par lettre recommandée avec avis de réception dans les 8 jours qui suivent la fin de la prestation sous peine d'inopposabilité. L'OTEM s'efforce d'offrir l'information la plus fiable et qualitative possible concernant les hébergements et les services vendus. Toutefois, les descriptifs et les illustrations des prestations proposées (visuels, localisations, distances etc...) sont donnés à titre indicatifs et n'ont pas de valeur contractuelle. Ils sont amenés à être mis à jour régulièrement, et sauf modification substantielle de la prestation, cela ne peut être un motif d'annulation ou de réclamation de la part du client. L'OTEM ne saurait aucunement être tenu pour responsable des cas de défaillance d'un prestataire (hôte ou prestataire de services) pendant le séjour, des cas de forces majeures, des cas fortuits, des grèves ou du fait de toute personne dont la prestation est étrangère à l'organisation du séjour. Sauf cas de force majeure, l'OTEM fera tout son possible pour remplacer les services défaillants par des prestations équivalentes. La renonciation par le client à une ou plusieurs prestations ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie par nos services. Les litiges portant sur l'application des présentes conditions relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 17 - Clauses particulières aux circuits touristiques pour les groupes. Les circuits de ce catalogue sont destinés en général à des groupes de 30 personnes minimum. Les trajets en car restent dans tous les cas à la charge du client. Gratuits : pour le chauffeur et pour 1 personne du groupe si celui-ci est supérieur ou égal à 30 participants + guide local.

Article 18 - Avertissements - Tous les tarifs mentionnés dans cette brochure le sont à titre indicatif, ils ne peuvent être considérés comme contractuels et peuvent faire l'objet de modification sans préavis.

Les informations nominatives du dossier de réservation sont obligatoires. Conformément à l'article 27 de la loi 78-17, Informatique et Libertés, de janvier 1978, le client peut accéder à ces informations et procéder éventuellement à des rectifications des données le concernant. Afin de respecter la protection de la vie privée et des données personnelles, l'OTEM s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles à d'autres sociétés.

Immatriculation N° IMO33110006.

Garantie financière : GROUPAMA - RCP : MAIF.



Nous contacter

OFFICE DE TOURISME DE L'ENTRE-DEUX-MERS

4, Rue Issartier – 33580 Monségur

SERVICE RESERVATION

Du lundi au vendredi
9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Sabine VALADIÉ
05 56 61 82 73
06 33 33 06 62
receptif@entredouxmers.com



www.entredouxmers.com
Notre site général de territoire



Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers
Manifestations, bons plans...



Offices de
Tourisme
de France

